

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire Pierre-Neveu

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU portant la signature électronique : 76515477, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et renseignements complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la commission scolaire portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'exigé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), entré en vigueur le 14 juin 2013, la commission scolaire n'a pas comptabilisé, au 30 juin 2017 et 2016, à l'état des résultats et à l'état de la situation financière, des paiements de transfert pluriannuels devant être versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard de différents programmes d'aide concernant la construction ou l'acquisition d'immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (chapitre SP 3410 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions par le bénéficiaire lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'ont pu être déterminées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers, portant la signature électronique 76515477, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU au 30 juin 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.k.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Rivière-Rouge
le 27 septembre 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A103888



État de la situation financière

au 30 juin 2017

	A	B	C	D	
	2017	2016	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	2 598 322.43	4 623 909.26	-2 025 586.83	-44%
01190	Placements temporaires (page 20)	0.00	0.00	0.00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	6 554 727.01	5 875 072.83	679 654.18	12%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	549 073.00	637 807.00	-88 734.00	-14%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	14 191 650.70	14 614 401.58	-422 750.88	-3%
01300	Taxe scolaire à recevoir	928 529.55	824 870.13	103 659.42	13%
01500	Débiteurs (page 23)	941 394.89	1 028 170.36	-86 775.47	-8%
01600	Stocks destinés à la revente	0.00	37 344.94	-37 344.94	-100%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0.00	0.00	0.00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	25 763 697.58	27 641 576.10	-1 877 878.52	-7%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	0.00	0.00	0.00	0%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	7 612 498.50	8 803 620.18	-1 191 121.68	-14%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00	0.00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 498 674.10	1 587 323.15	-88 649.05	-6%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	327 464.78	125 886.69	201 578.09	160%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	3 444 631.47	3 544 544.19	-99 912.72	-3%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	287 590.37	338 774.71	-51 184.34	-15%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	56 476 442.95	55 877 212.57	599 230.38	1%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	330 000.00	330 000.00	0.00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	194 754.00	118 239.00	76 515.00	65%
00010	TOTAL DES PASSIFS	70 172 056.17	70 725 600.49	-553 544.32	-1%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-44 408 358.59	-43 084 024.39	-1 324 334.20	3%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	50 913 024.13	49 749 088.71	1 163 935.42	2%
01970	Stocks de fournitures	288 316.91	247 330.01	40 986.90	17%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	94 329.14	107 338.16	-13 009.02	-12%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	51 295 670.18	50 103 756.88	1 191 913.30	2%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	6 887 311.59	7 019 732.49	-132 420.90	-2%

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2017

	A	B	C	D	E	
	Budget 2017	Résultats réels 2017	Résultats réels 2016	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	52 407 475	51 428 101.91	50 344 850.69	1 083 251.22	2%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0.00	0.00	0.00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	423 113	536 880.66	611 619.10	-74 738.44	-12%
00040	Taxe scolaire (page 53)	11 903 365	11 882 145.35	12 012 778.48	-130 633.13	-1%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	250 310	187 359.03	286 277.04	-98 918.01	-35%
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 333 853	3 514 604.01	3 491 481.97	23 122.04	1%
00060	Revenus divers (page 56)	702 000	752 153.80	578 112.16	174 041.64	30%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	121 615	126 610.88	140 127.75	-13 516.87	-10%
00000	Total des revenus	69 141 731	68 427 855.64	67 465 247.19	962 608.45	1%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	32 821 474	32 012 805.37	31 934 822.69	77 982.68	0%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	16 468 300	16 752 031.11	15 337 642.00	1 414 389.11	9%
30000	Services d'appoint (page 83)	8 039 783	7 891 524.73	7 785 415.06	106 109.67	1%
50000	Activités administratives (page 84)	3 043 340	3 071 409.29	2 849 144.11	222 265.18	8%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	7 424 542	7 189 782.30	7 207 012.72	-17 230.42	0%
70000	Activités connexes (page 86)	1 553 273	1 787 464.87	2 006 148.74	-218 683.87	-11%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	0	-99 912.72	570 623.37	-670 536.09	-118%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-44 828.41	-32 474.53	-12 353.88	38%
00100	Total des charges	69 350 712	68 560 276.54	67 658 334.16	901 942.38	1%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-208 981	-132 420.90	-193 086.97	60 666.07	-31%

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2017

	A	B
	2017	2016
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	7 019 732.49	7 212 819.46
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0.00	0.00
00030 Solde redressé	7 019 732.49	7 212 819.46
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-132 420.90	-193 086.97
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	6 887 311.59	7 019 732.49

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2017

	A Budget 2017	B Résultats réels 2017	C Résultats réels 2016
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0	-43 084 024.39	-40 365 782.25
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0.00	0.00
00000 SOLDE REDRESSÉ	0	-43 084 024.39	-40 365 782.25
00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-208 981	-132 420.90	-193 086.97
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-5 217 563	-4 737 924.79	-5 945 380.90
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0.00	0.00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	3 919 877	3 573 805.58	3 486 729.47
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-44 828.41	-32 474.53
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	45 012.20	49 500.00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0.00	0.00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0.00	0.00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-1 297 686	-1 163 935.42	-2 441 625.96
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	-27 977.88	-83 529.21
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-1 506 667	-1 324 334.20	-2 718 242.14
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-1 506 667	-44 408 358.59	-43 084 024.39

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2017

	A 2017	B 2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-132 420.90	-193 086.97
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	-660.97	7 427.84
00030 Provisions liées aux placements	0.00	0.00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	-99 912.72	570 623.37
00050 Stocks et charges payées d'avance	9 367.06	1 692.52
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-126 610.88	-140 127.75
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	48 737.38	47 451.64
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	3 573 805.58	3 486 729.47
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-44 828.41	-32 474.53
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0.00	0.00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	-471 288.13	2 484 839.48
00120 Autres éléments hors trésorerie	0.00	0.00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0.00	0.00
00122 Réserve au Ministère	0.00	0.00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2 756 188.01	6 233 075.07
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-5 326 095.70	-5 866 374.17
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	45 012.20	49 500.00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0.00	0.00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-5 281 083.50	-5 816 874.17
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0.00	0.00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0.00	0.00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	16 582 227.00	17 042 499.00
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-16 031 734.00	-14 385 900.00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0.00	0.00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	-51 184.34	-52 050.62
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	0.00	0.00
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	499 308.66	2 604 548.38
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-2 025 586.83	3 020 749.28
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 623 909.26	1 603 159.98
90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 598 322.43	4 623 909.26

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEES ou d'un autre partenaire

30 juin 2017

	A 2017	B 2016
00010 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)	-44 408 358.59	-43 084 024.39
Actifs financiers financés par le MEES ou un autre partenaire		
00110 Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00
00120 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	16 736 257.84	17 159 008.72
00140 Subvention d'investissement à recevoir (CS à statut particulier) (page 21)	0.00	0.00
00100 Total des actifs financiers financés par le MEES	16 736 257.84	17 159 008.72
Passifs financés par le MEES ou un autre partenaire		
00210 Solde des allocations d'investissement à financer à long terme (page 300)	4 633 857.21	4 436 626.64
00220 Provision pour avantages sociaux financée par le MEES (page 22)	2 544 607.14	2 544 607.14
00230 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 35, 36 et 26)	56 476 442.95	55 877 212.57
00240 Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEES (page 36)	330 000.00	330 000.00
00200 Total des passifs financés par le MEES	63 984 907.30	63 188 446.35
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
00310 Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00
00320 Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 498 674.10	1 587 323.15
00300 Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	1 498 674.10	1 587 323.15
90000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEES OU D'UN PARTENAIRE	4 338 964.97	4 532 736.39

Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2017

	Exercice terminé le 30 juin 2017			Exercice terminé le 30 juin 2016			
	A Fonctionnement	B Investissement	C = A + B Total	D Fonctionnement	E Investissement	F = D + E Total	
REVENUS							
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	47 920 852.79	3 507 249.12	51 428 101.91	46 874 219.49	3 470 631.20	50 344 850.69
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)		0.00	0.00		0.00	0.00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	536 880.66		536 880.66	611 619.10		611 619.10
00040	Taxe scolaire (page 53)	11 882 145.35		11 882 145.35	12 012 778.48		12 012 778.48
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	187 359.03		187 359.03	286 277.04		286 277.04
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 514 604.01	0.00	3 514 604.01	3 491 481.97	0.00	3 491 481.97
00060	Revenus divers (page 56)	752 153.80	0.00	752 153.80	578 112.16	0.00	578 112.16
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)		126 610.88			140 127.75	140 127.75
00100	Total des revenus	64 793 995.64	3 633 860.00	68 427 855.64	63 854 488.24	3 610 758.95	67 465 247.19
CHARGES							
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	31 985 596.95	27 208.42	32 012 805.37	31 841 567.07	93 255.62	31 934 822.69
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	16 719 984.64	32 046.47	16 752 031.11	15 298 329.15	39 312.85	15 337 642.00
30000	Services d'appoint (page 83)	7 885 390.00	6 134.73	7 891 524.73	7 780 283.37	5 131.69	7 785 415.06
50000	Activités administratives (page 84)	3 061 820.37	9 588.92	3 071 409.29	2 838 070.16	11 073.95	2 849 144.11
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	3 591 940.52	3 597 841.78	7 189 782.30	3 716 406.52	3 490 606.20	7 207 012.72
70000	Activités connexes (page 86)	1 732 506.10	54 958.77	1 787 464.87	1 943 150.58	62 998.16	2 006 148.74
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	-99 912.72		-99 912.72	570 623.37		570 623.37
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		-44 828.41	-44 828.41		-32 474.53	-32 474.53
00200	Total des charges	64 877 325.86	3 682 950.68	68 560 276.54	63 988 430.22	3 669 903.94	67 658 334.16
00300	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-83 330.22	-49 090.68	-132 420.90	-133 941.98	-59 144.99	-193 086.97

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3). La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la commission scolaire utilise prioritairement le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stock destiné à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la commission scolaire, envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est portée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre de sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxes scolaires

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Ventes de biens et revenus divers

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	1 268 978 \$	1 210 221 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	229 700 \$	184 755 \$



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

4. TAXES SCOLAIRES À RECEVOIR

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Exercice 2016-2017	615 385 \$	- \$
Exercice 2015-2016	141 608	589 442
Exercice 2014-2015	32 842	115 858
Exercice 2013-2014	8 885	19 325
Exercice 2012-2013 et antérieurs	24 088	25 854
Intérêts à recevoir	138 695	100 245
Dépréciation des comptes clients	<u>(32 973)</u>	<u>(25 854)</u>
	<u>928 530 \$</u>	<u>824 870 \$</u>

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement et garantis par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 28 511 432 \$ (2016 - 30 064 180 \$). L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont inutilisés au 30 juin 2017.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

6. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Le détail de la provision pour avantages sociaux à payer est présenté à la page 34 du rapport financier.

7. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Emprunt, d'un montant original de 525 000 \$, remboursable par annuités de 64 766 \$ incluant les intérêts au taux de 3,94 %, jusqu'à l'échéance en avril 2022	287 590 \$	338 775 \$
	<u> </u>	<u> </u>

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme à la charge de la commission scolaire au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2018	-	53 203 \$
2019	-	55 337 \$
2020	-	57 557 \$
2021	-	59 866 \$
2022	-	61 627 \$



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Emprunt, d'un montant original de 1 994 000 \$, remboursable par annuités de 110 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,0943 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 1 664 000 \$ à l'échéance en décembre 2018	1 774 000 \$	1 884 000 \$
Emprunt, d'un montant original de 5 175 000 \$, remboursable par annuités de 207 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,1557 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 312 000 \$ à l'échéance en septembre 2023	4 554 000	4 761 000
Emprunt, d'un montant original de 668 215 \$, remboursable par annuités de 71 188 \$ incluant les intérêts au taux de 2,963 %, venant à échéance en octobre 2022	424 073	487 807
Emprunt, d'un montant original de 4 842 000 \$, remboursable par annuités de 194 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 678 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	4 066 000	4 260 000
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-	13 238 000
Emprunt, d'un montant original de 9 326 000 \$, remboursable par annuités de 373 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,07 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 461 000 \$ à l'échéance en décembre 2017	<u>7 461 000</u>	<u>7 834 000</u>
À reporter	18 279 073	32 464 807

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Reporté	18 279 073 \$	32 464 807 \$
Emprunt, d'un montant original de 1 248 000 \$, remboursable par annuités de 416 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,040 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 416 000 \$ à l'échéance en juin 2018	416 000	832 000
Emprunt, d'un montant original de 5 625 000 \$, remboursable par annuités de 225 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,201 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 4 950 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	5 400 000	5 625 000
Emprunt, d'un montant original de 17 154 000 \$, remboursable par annuités de 1 205 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,344 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 5 104 000 \$ à l'échéance en septembre 2026	15 949 000	17 154 000
Emprunt, d'un montant original de 702 000 \$, remboursable par annuités de 234 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,141 % versés semestriellement, venant à échéance en avril 2020	702 000	-
Emprunt, d'un montant original de 15 965 000 \$, remboursable par annuités de 1 357 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,9928 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 823 000 \$ à l'échéance en octobre 2024	15 965 000	-
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	<u>(234 630)</u>	<u>(198 594)</u>
	<u>56 476 443 \$</u>	<u>55 877 213 \$</u>



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2018	-	10 117 623 \$
2019	-	5 153 567 \$
2020	-	11 700 569 \$
2021	-	2 840 630 \$
2022	-	2 842 753 \$
2023 et suivants	-	24 055 931 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale de la commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2017.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2017

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Débiteurs	2017	2016
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	402 765 \$	533 963 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	26 946	7 118
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	65 585	(9 745)
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	<u>277 843</u>	<u>290 761</u>
	773 139	822 097
Provision pour créances douteuses	<u>(22 297)</u>	<u>(22 958)</u>
	<u>750 842 \$</u>	<u>799 139 \$</u>



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la commission scolaire au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
30 juin 2017					
Créditeurs et frais courus à payer	7 222 171 \$	316 329 \$	73 999 \$	0 \$	7 612 499 \$
Dettes à long terme	10 170 826 \$	16 967 030 \$	5 804 876 \$	24 055 931 \$	56 998 663 \$
Provision pour avantages sociaux	2 730 759 \$	43 712 \$	118 214 \$	551 946 \$	3 444 631 \$
30 juin 2016					
Créditeurs et frais courus à payer	8 508 587 \$	147 623 \$	127 334 \$	20 076 \$	8 803 620 \$
Dettes à long terme	16 082 722 \$	13 554 472 \$	11 710 468 \$	15 066 919 \$	56 414 581 \$
Provision pour avantages sociaux	2 819 322 \$	101 769 \$	109 757 \$	513 696 \$	3 544 544 \$

Afin de réduire son risque de liquidité, la commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les acceptations bancaires et les emprunts à long terme. L'instrument financier à taux variable est l'emprunt temporaire.

Étant donné que la commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ne peut être déterminée, car le solde de la marge de crédit au 30 juin 2017 est nul.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La commission scolaire est liée par des contrats de location, de service, d'approvisionnement et de construction non résiliables représentant des engagements de 7 813 808 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2018	-	5 335 382 \$
2019	-	1 341 564 \$
2020	-	1 127 608 \$
2021	-	4 627 \$
2022	-	4 627 \$

- La commission scolaire a signé des contrats d'une durée de cinq (5) ans pour le transport scolaire. Ces contrats représentent un engagement total de 5 094 358 \$, incluant les taxes applicables pour l'exercice 2017-2018. Pour les exercices 2018-2019 à 2021-2022, l'engagement 2017-2018 sera indexé annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation qui se situe actuellement à environ 2 % par année. Par ailleurs, la commission scolaire s'est également engagée par contrats pour le transport scolaire par berline. Le solde de cet engagement est de 452 703 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

12. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, des plaintes et griefs ont été déposés contre la commission scolaire par des employés. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, que la commission scolaire pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

De plus, la commission scolaire fait actuellement l'objet d'un recours collectif contre elle et un regroupement de 67 autres commissions scolaires, autorisé par le tribunal le 6 décembre 2016 et portant sur les frais d'achat de manuels scolaires et de matériel didactique et sur les frais pour services éducatifs aux niveaux primaire et secondaire, payés par des parents ou tuteurs pour leurs enfants inscrits à l'école de l'une de ces commissions scolaires. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, que la commission scolaire pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers.

De plus, la commission scolaire exerce une influence notable à la Fondation de l'école du Méandre, la Fondation de l'école polyvalente Saint-Joseph et la Fondation du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. Aucune transaction financière n'a eu lieu entre ces fondations et la commission scolaire au cours de l'exercice.

La commission scolaire a versé au cours de l'exercice un montant de 17 925 \$ (2016 - 23 895 \$) à une société dont un actionnaire est administrateur de la commission scolaire pour l'achat de biens et services.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

